**Déjections canines dans les rues du village (2)**

Publié le : Mercredi 7 Janvier 2026 10:51
Clics : 1155




Nous sommes beaucoup à aimer ces braves bêtes, compagnons fidèles de tous les jours, mais comme nous ils doivent faire leurs petits besoins. alors pour que tout le monde les aime, il y a des petites règles peu contraigantes à respecter.

**Si vous ne laissez votre chien faire ses besoins dans votre salon, ne laisser ses déjections sur l'espace public, propriété de tous les habitants.**

En France, les déjections canines sont strictement interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et les aires de jeux pour enfants.


Phoca PDF

Publié le : Mercredi 7 Janvier 2026 10:51
Clics : 1155

**Ça pue, c'est moche et ça peut être dangereux si un piéton marche dessus, glisse et tombe.**

## La Réglementation

- **Interdiction générale :** Il est interdit de laisser son chien faire ses besoins sur les espaces publics (trottoirs, parcs, rues).

- **Obligation de ramassage :** Le propriétaire doit immédiatement ramasser les excréments de son animal à l'aide d'un sac adapté.

- **Sanctions :** Ne pas ramasser les déjections de son chien sur la voie publique est puni par une amende forfaitaire (généralement une contravention de 2e classe pouvant aller jusqu'à 35 € ou 135 € selon les arrêtés municipaux et les villes).



Phoca PDF